

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **SCIENCE BUSINESS INNOVATION BOARD**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue Belliard

N°: 197

Boîte: 12

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0822.108.553

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

11-01-2010

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

30-06-2011

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

15-10-2009

au

31-12-2010

Exercice précédent du

-

au

-

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.1.2, A-asbl 4.1.3, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.5, A-asbl 4.6, A-asbl 4.7, A-asbl 5, A-asbl 7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

WHYLES Colin John V

Rue Général Lotz 37

BELGIQUE

Début de mandat: 15-10-2009

Fin de mandat: 14-12-2010

Administrateur

MAISEL Steven David

Rue d'Angoussart 56

BELGIQUE

Début de mandat: 15-10-2009

Fin de mandat: 14-12-2010

Administrateur

EDMONDSON Gail

Rue Chever 22

FRANCE

Début de mandat: 14-12-2010

Administrateur

WALLBANGERS SPRL

Rue d'Angoussart 56

BELGIQUE

Début de mandat: 14-12-2010

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MAISEL Steven

Rue d'Angoussart 56

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28		
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>152.259</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	134.565	
Créances commerciales		40	49.082	
Autres créances		41	85.483	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	371	
Comptes de régularisation		490/1	17.323	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	152.259	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	-26.654	
Fonds associatifs		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-26.654	
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	4.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	178.913	
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	91.203	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	57.728	
Fournisseurs		440/4	57.728	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	15.000	
Impôts		450/3	13.800	
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.200	
Dettes diverses		48	18.474	
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	18.474	
Comptes de régularisation		492/3	87.710	
TOTAL DU PASSIF		10/49	152.259	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-26.629	
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70	150.272	
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	176.901	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-26.629	
Produits financiers	4.5	75		
Charges financières	4.5	65	25	
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	-26.654	
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-26.654	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'article 28 § 1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

ACTIF

I. Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'établissement sont immédiatement pris en charge la première année, ils sont à amortis à 100%.

II. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et autres licences sont portés à l'actif et amortis en trois ans ou 33,33 % l'an de façon linéaire.

III. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, déduction faite des amortissements, à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport qui comprend les frais accessoires et la TVA non déductible. Conformément à l'article 95, livre II de l'A.R. du 30 janvier 2001, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles peut inclure les charges d'intérêts afférentes aux capitaux empruntés pour les financer, mais uniquement pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en exploitation effective de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire, à partir de l'année de la comptabilisation de l'investissement, aux taux suivants :

- Immeubles 5,00%
- Frais d'aménagement 10,00%
- Mobilier et matériel de bureau 20,00%
- Matériel informatique 33,33%
- Matériel roulant 20,00%

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'achat ou valeur d'apport et compte tenu des éventuels montants restant à libérer et réductions de valeur y afférents.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille figurant en immobilisations financières est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Lorsqu'il apparaît que la valeur d'inventaire d'un titre est supérieure à son évaluation et que la moins-value ainsi dégagée a un caractère durable, il est procédé à une réduction de valeur d'inventaire. Il y aura lieu à reprise ce dette réduction de valeur si ultérieurement l'évaluation individuelle faisait apparaître une récupération durable de celle-ci.

V. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation estimée à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

VI. Placements de trésorerie

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les titres non cotés sont, en principe, maintenus à leur prix d'achat ou d'apport.

Pour ce qui concerne les valeurs mobilières libellées en devises étrangères, les cours de change pris en considération sont les cours de change à la date de l'opération pour le prix d'achat ou la valeur d'apport, à la clôture de l'exercice pour la valeur boursière.

VII. Provisions

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir :

- les grosses réparations ou gros entretiens,
- les risques découlant de :
 - de l'exécution de commandes passées ou reçues,
 - d'avances consenties,
 - de garanties techniques après-vente ou livraison,
 - de litiges en cours.